



## Procès-Verbal du Bureau Directeur

**Samedi 25 Janvier 2020 à Bron**

---

**Elus présents :** RIPERT Alain, BOUSSUGE Martine, COURTOIS Eric, HARENT Eliane, JACQUET Pascal, PARET Jean-Paul, SEIGNEUR Anne, STOFER Françoise

**Excusés :** Pierre Martoia

**Salariés invités et excusés :** CADEI Franck, DEFOORT Emmanuelle

### Pilotage RH et CSE

#### 1. CSE

Pour information Emmanuelle Defoort est arrêt maladie jusqu'au 7 février 2020.

Suite à la dernière réunion du CSE, certains points ressortent et interpellent les membres du BD :

- quantité et nature de questions évoquées
- délai imparti pour préparer les réunions afin d'apporter les réponses adéquates

Le délai demandé par la réglementation pour poser les questions est de 48 heures en tenant compte des jours de travail des personnes représentant le personnel et des personnes devant apporter les réponses. Ce délai doit être respecté : un rappel sera fait dans ce sens, étant entendu qu'en 48h00, il n'est pas possible de pouvoir prétendre instruire et répondre à l'ensemble des questions. Il serait utile de pouvoir avoir les questions une quinzaine de jours avant les réunions du CSE et entreprendre un travail collaboratif en amont.

La nature et de ce fait la quantité des questions : certaines questions ne font pas partie des questions se référant à la problématique du CSE. Ces questions, considérées comme hors sujet, ne doivent pas pénaliser le reste de la réunion. D'autre part toutes les réponses ne peuvent être données lors du CSE car certaines nécessitent une instruction complémentaire

Il faut également inscrire les réunions dans un cadre horaire, s'y tenir et si besoin proposer une réunion supplémentaire.

#### 2. RH

Il est demandé à chaque salarié de mettre à jour le prévisionnel d'activité, ainsi que le suivi des heures effectuées dans EURECIA (ceci afin de rester dans le cadre de la réglementation). Cette procédure n'est pas suivie par tous.

Un rappel sera effectué aux personnes ne la respectant pas

## TELETRAVAIL

Une charte a été travaillée et proposée : celle-ci a été approuvée lors du CA du 14 décembre dernier. Il serait possible d'opter pour un accord avec le CSE.

Après débat, le Bureau Directeur décide, à l'unanimité, d'appliquer ce qui a été validé par le CA : mise en place de la charte d'entreprise, soumise à l'avis du CSE, et aussi à un avocat pour régulations.

Tout en respectant les principes actés au CA 14/12/2020

- Distinction entre télétravail régulier et télétravail occasionnel
- Rythme : minimum 1 jour /mois (en-dessous il s'agit de télétravail occasionnel)
- 2 jours maximum /semaine (exception des salariés qui dans le cadre de leurs fonctions ne travaillent pas de manière sédentaire)
- Nécessité de définir des horaires fixes adaptables à chacun (afin que le droit à la déconnexion soit de fait)
- Dans la période expérimentale de 3 MOIS, le Bureau directeur se prononce pour 1 journée maximum / semaine
- Suite à ces 3 Mois, le comité de surveillance (à constituer) apportera les régulations nécessaires
- Durant la période de 3 mois seront signés des avenants ponctuels aux contrats de travail
- La mise en place se fera au retour de l'arrêt de travail d'Emmanuelle Defoort soit le 7 février 2020 suivant un agenda à déterminer et en relation avec les élus en charge des personnels sur chaque site
- Cette charte n'exclut pas la possibilité de faire du télétravail de manière exceptionnelle après accord d'Emmanuelle Defoort, DGS.

## BUDGET

Le budget prévisionnel 2020 est présenté au Bureau Directeur après consolidation des informations fournies par toutes les commissions, à l'exception d'un poste du service communication.

Ce budget prévisionnel 2020 est déficitaire, notamment sur certains postes.

PPF : la mise en place des nouveaux PPF conduit à des investissements supplémentaires tant au niveau des encadrements et des 7 structures. Il nous reviendra d'en faire l'analyse de réduire les coûts mais surtout de revisiter le dispositif dans sa globalité.

ITFE : le CA avait indiqué que ce poste était de l'investissement, néanmoins le déficit identifié nécessitera une probable valorisation de l'heure d'enseignement de 1 € à minima ainsi que la redéfinition des objectifs et de la stratégie de déploiement sur l'ensemble de la région AURA pour la saison suivante avec un ITFE Guichet unique de l'ensemble des formations.

Aucun évènement sur 2020 et pour les années à suivre ne permet d'envisager des recettes complémentaires.

Aussi il sera demandé à chaque président(te) de chaque commission et service, lors du Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> Février 2020, de bien vouloir revisiter leur budget à la baisse de 5% en mettant en adéquation projet /budget.

## **ETUDE demande club de Vénissieux**

Le championnat de France des Moins 18 ans, qualificatif saison 2020/2021, permet cette saison de n'avoir que 3 licences B pour jouer.

Lors de la première journée de Championnat -18, le Club de Vénissieux a fait jouer 5 joueurs lors du match l'opposant au CSBJ. Décision de la FFBB : match perdu car 5 mutations sur la feuille de match. Le club ne conteste pas la décision auprès de la commission des litiges.

De la seconde journée à la fin de la première phase, le club respecte les 3 licences B ; à rappeler qu'un club a le droit d'avoir le nombre de mutations qu'il souhaite, pour autant 3 mutations au maximum sont acceptées sur feuille de match quel que soit le niveau de jeu en JEUNES.

L'ARGUMENTATION DE LA REQUETE NE RENTRE PAS DANS LES CRITERES PERMETTANT LA MODIFICATION DU STATUT D'UNE LICENCE

Le Bureau Directeur, à l'unanimité, valide le fait d'appliquer le règlement dans son intégralité : 3 licences B / Match)

**Vote BD : Pour 8 /Conte 0/ abstention 0**

## **Points n'ayant pu être abordés avec précision**

- Points sur les stages de vacances : les inscriptions sont lancées : à ce jour + 160 inscrits l'organisation et le pilotage sont en cours de construction
- Financements des actions services aux clubs 2019 : les montants affectés au service de proximité piloté par les comités ont été affectés suivant les critères retenus collectivement
- Bilan financier 2019 sera finalisé la 2<sup>ème</sup> semaine de février 2020 (intervention cabinet experts comptables
- Bilan des stages vacances
- Point des prud'hommes : le dossier est entre les mains de l'avocat : Emmanuelle Defoort est en charge du dossier : convocation devant le bureau des conciliations et d'orientation Grenoble : Lundi 24 Février 2020
- Réforme de la CMCD : les propositions Fédérales sont connues les propositions AURA sont en cours d'élaboration (Voir CR CA 14/12/2019)

*Alain RIPERT, Le Président*

